

Soutien du président de l'Université Louis-Lumière (Lyon) à Sevil Sevimli retenue en Turquie

mardi 2 octobre 2012, par [Jean-Luc Mayaud](#)

Soutien à Sevil Sevimli - Communiqué de presse de la Présidence - Le 24 septembre 2012 □ **Université Lumière Lyon 2 - Témoignage de Monsieur Jean-Luc Mayaud, Président de l'Université Lumière Lyon 2 pour Sevil Sevimli, étudiante en Licence information - communication.**

« En décembre 2010, Sevil Sevimli, étudiante en Licence information - communication à l'Université Lumière Lyon 2, a déposé une demande d'inscription auprès du département de journalisme de l'Université Anadolu (Turquie). En candidatant, elle souhaitait effectuer sa troisième année de Licence dans le cadre du dispositif d'échange européen Erasmus, de septembre 2011 à juin 2012.

Suspectée de crimes gravissimes, Sevil Sevimli a été incarcérée en Turquie le 10 mai, avant d'être libérée le 6 août dernier et placée sous contrôle judiciaire dans l'attente de l'ouverture de son procès annoncé pour le 26 septembre.

En tant que Président de l'Université, à la veille de l'ouverture de son procès, je tiens à témoigner de l'exemplarité du parcours d'études poursuivi par Sevil Sevimli.

Sevil Sevimli s'est investie dans une formation en lien avec son projet professionnel : devenir journaliste. Pour parfaire sa formation, elle a fait le choix de suivre une année d'étude à l'Université Anadolu espérant pouvoir un jour s'installer et travailler en Turquie, pays pour lequel elle a exprimé une sensibilité toute particulière du fait de ses attaches familiales.

Elle a ainsi intégré l'Université Anadolu, partenaire de l'Université Lyon 2 depuis septembre 2008, vivement intéressée par le programme d'études en langue turque proposé par cette université, qui s'inscrivait dans la continuité des enseignements qu'elle a suivis et validés dans mon établissement.

L'Université Anadolu a pleinement accepté sa candidature, au regard de ses motivations en termes de formation et de ses aspirations professionnelles.

Sevil Sevimli montre un investissement régulier dans ses études en validant sans retard les différents semestres composant son cursus, y compris dans le cadre de son année d'échange en Turquie, puisqu'elle a mené cette formation jusqu'à son terme en réussissant ses examens alors qu'elle était incarcérée.

Malgré l'incertitude qui prévaut quant à l'issue du procès et sa libération, Sevil Sevimli a réaffirmé sa volonté de mener jusqu'à son terme son projet de formation en s'inscrivant en 1^{re} année de Master information et communication, en cette rentrée 2012, dans mon établissement.

Dans le cadre du programme d'études proposé par le département de journalisme de l'Université Anadolu, Sevil Sevimli a été amenée à faire des recherches sur les droits de l'homme, les droits de l'enfant, et la vie politique contemporaine en Turquie, thèmes correspondants aux enseignements offerts par l'Université Anadolu.

La formation universitaire passe par la consultation de différentes sources d'information, afin de développer un esprit d'analyse et un esprit critique, et ce, à plus forte raison, dans le cadre d'un cursus journalistique. Il est donc légitime qu'une étudiante se destinant au journalisme cherche à nourrir son travail en confrontant des idées, des opinions qui traversent la société.

Pour une apprentie journaliste, il n'y a donc rien de répréhensible à consulter ouvrages, tracts et journaux les plus divers et à observer toute réunion ou manifestation en y participant. C'est pourquoi, je ne comprends pas que l'on puisse assimiler ce type de démarche à des actes répréhensibles, qualifiés de criminels.

Je suis aujourd'hui choqué qu'une telle accusation soit portée à l'encontre de Sevil Sevimli, comme elle pourrait l'être à l'égard de tout étudiant.

Au travers de cette lettre, je souhaite témoigner de la constance de Sevil Sevimli dans le suivi de ses études et apporter un éclairage sur la manière dont elle a conçu et mené son parcours universitaire en France et en Turquie, dans la perspective de concrétiser son projet professionnel.

Enfin, ici, j'entends réaffirmer le soutien que j'ai exprimé à Sevil Sevimli et à sa famille. Je suis prêt à le renouveler, par écrit ou en personne, si elles l'estiment possible et nécessaire, devant les autorités judiciaires turques. »

Sources

Soutien du président de l'Université Louis-Lumière (Lyon) à Sevil Sevimli

Pascal Cornet/Directeur de cabinet auprès de la Présidence - Mercredi 26 septembre 2012